



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE
DU LUNDI 10 DECEMBRE 2024 A 20H00
A L'AUBERGE COMMUNALE A ECUVILLENS**

Présidence : M. Dominique Zamofing
Secrétaire : Mme Chantal Duennenberger
Présents : 97 personnes (94 citoyens, 2 hors commune et 1 mineur)
Excusés : Mme Véronique Zapf et M. Bertrand Jacquaz, conseillers communaux
Mmes et MM. Dominique Chenaux, Ida Emery, Nicolas Galley (député),
René Gendre, Jean-Yves Jacquaz, Aline et Jacques Perriard,
Grégoire Savary, Bernadette et André Schaub
Scrutateurs : MM. Damien Métry (58) et Jean-Pierre Stirnimann (36)

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal vous souhaite la plus cordiale bienvenue à cette assemblée du budget 2025.

Nous sommes au crépuscule de l'année 2024. Il sera bientôt temps de faire le bilan de celle-ci. Pour le Conseil communal, nous pouvons affirmer que nous avons réussi notre pari concernant l'ouverture du cabinet médical. Celle-ci n'était de loin pas gagné, mais avec de l'abnégation et de la ténacité, nous avons trouvé une issue favorable. Je tiens à remercier les citoyens de notre commune pour la confiance témoignée en mai 2022, en acceptant un prêt de CHF 300'000.00. Cet élément a été la clé du succès dans ce dossier.

Avec l'ouverture de la pharmacie il y a quelques jours et le cabinet médical en janvier 2025, ce nouveau bâtiment affiche complet et enrichit fortement les services à la population. Je peux affirmer que nous sommes chanceux d'avoir de nouveaux services dans notre commune, alors que dans de nombreuses autres, c'est plutôt la tendance inverse qui se dessine.

Le centre de Posieux a retrouvé une nouvelle âme, et nous pouvons remercier la banque Raiffeisen d'avoir investi et cru dans ce projet.

Ce soir, nous nous réjouissons de partager un moment avec vous chères citoyennes et chers citoyens et de délibérer durant cette assemblée. Nous vous soumettons un budget 2025 avec un léger bénéfice et nous espérons qu'il sera validé par l'assemblée. 4 objets sont à l'ordre du jour des investissements.

Je salue particulièrement la présence du Frère Claude, représentant de l'abbaye d'Hauterive.

L'assemblée communale a été convoquée

➔ par publication dans la feuille officielle no 47 du vendredi 22 novembre 2024

- ➔ par affichage aux piliers publics
- ➔ par publication dans l'information communale distribuée dans tous les ménages le 29 novembre 2024
- ➔ par information sur notre site Internet

L'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Pour le bon déroulement de cette assemblée, je vous prie de bien vouloir respecter les consignes suivantes :

1. Les citoyens qui n'ont pas le droit de vote sont priés de s'annoncer maintenant :
➔ 3 personnes
2. **Lors de vos interventions**, vous voudrez bien utiliser le micro que vous tendra Leandro, notre apprenti, qui a été désigné pour vous le transmettre et vous annoncer avec votre nom et prénom.
3. **Nomination des scrutateurs**
Le Conseil communal vous propose de nommer deux scrutateurs.
M. Damien Métry (58) et M. Jean-Pierre Stirnimann (36) ont accepté d'officier à ces postes. Merci pour votre engagement, nous sommes donc 94 citoyen(ne)s présent(e)s.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est le suivant :

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 30 avril 2024**
2. **Modification des statuts de l'Association des COs de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (COSAHL)**
 - 1) art. 16 – composition du comité
 - 2) art. 39 – emprunts de l'Association
3. **CEFREN (Consortium pour l'alimentation en eau de la ville Fribourg et des communes voisines) – adhésion de notre commune au 1^{er} janvier 2025**
4. **Règlement communal relatif à la distribution de l'eau potable**
 - art. 31 – prix de l'eau
5. **Budget de fonctionnement 2025 – approbation**
Rapport de la commission financière
6. **Budget des investissements 2025 – approbation**
 - 6.1 **Route de Magnedens – Ecuvillens**
 - création d'un trottoir
 - mise en conformité de l'arrêt de bus selon la LHand
 - 6.2 **Route de l'Aérodrome – Ecuvillens**
 - assainissement collecteurs EU-EC
 - 6.3 **CEFREN - souscription de 200 litres/minute d'eau supplémentaire**
 - 6.4 **Crédit d'étude érosion des berges de la Sarine suite aux crues du 15 novembre 2023**
7. **Information du Conseil communal**
8. **Divers**

Pas de question, l'ordre du jour est validé à l'unanimité par mains levées.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 30 avril 2024

M. Dominique Zamofing : Le procès-verbal de ladite assemblée a été publié dans le bulletin

d'information distribué à tous les ménages de la commune. Il a pu être également consulté sur notre site Internet www.hauterivefr.ch.

Y a-t-il des remarques ou des questions concernant ce procès-verbal ? Aucune remarque, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité et nous remercions notre secrétaire Mme Chantal Duennenberger pour la rédaction précise de nos débats.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : Modification des statuts de l'Association des COs de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (COSAHL)

Je donne la parole à Monsieur Hicham Frossard, délégué au sein du comité de l'Association des COs de Sarine-Campagne.

M. Hicham Frossard : c'est la deuxième fois que nous devons passer devant vous avec ces modifications statutaires, les dernières modifications n'ayant pas été acceptées par le trois quarts des communes, c'était lors de l'assemblée communale du 9 mai 2023, vous aviez validé ces modifications qui concernaient :

- La composition du comité avec l'intégration de Givisiez en tant que commune siège
- La modification de la clé de répartition
- L'augmentation de la limite d'endettement.

Le comité de direction des COs a décidé d'abandonner l'histoire de la clé de répartition, qui est rangée aux oubliettes pour l'instant, et de revenir vers vous avec les modifications statutaires qui doivent passer pour qu'on puisse aller de l'avant.

La première concerne la composition du comité : avec la construction future du CO de Givisiez, il s'agit d'intégrer la commune de Givisiez comme commune siège dans le comité de l'association des COs. L'article 16 sera le premier élément qu'on fera voter ce soir.

Le deuxième concerne la limite d'endettement : initialement nous avons demandé une limite d'endettement à 125 millions. Entretemps, soit entre 2023 et aujourd'hui, il y a eu un chiffrage plus précis qui a été fait notamment pour la construction du CO de Givisiez qui sera soumis d'ailleurs au référendum financier obligatoire au mois de mai 2025, donc vous aurez encore l'occasion de vous prononcer là-dessus. Avec le nouveau chiffrage qui a prévu une grande augmentation du projet à cause du renchérissement notamment de l'indice des prix à la consommation, on est passé de 62 millions du projet prévu en 2022 à 89 millions, ce qui a demandé au comité une nouvelle analyse et de proposer maintenant cette limite d'endettement à 150 millions, pour éviter d'avoir un frein dans l'assainissement des autres COs. Le CO du Gibloux étant le dernier qui passera à l'assainissement, c'est aussi pour éviter que nous ne puissions pas assainir l'aile notamment de 1983, qui devrait arriver dans les années 2026-2027, donc voilà au niveau du 2e article c'est l'augmentation de la limite d'endettement de 100 millions à 150 millions.

M. Dominique Zamofing : merci pour ces explications. Avant d'ouvrir le débat, je donne la parole au Président de la commission financière **M. Bernard Morel :**

Conformément à ses attributions, la Commission financière a rencontré le 25 novembre 2024 le Conseil communal puis a tenu une séance interne en date du 2 décembre 2024. La Commission financière vous fait part de son préavis établi sur cette base. **Point 2 de l'ordre du jour : Modification des statuts de l'Association des COs de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (COSAHL)** La Commission financière a étudié les modifications des statuts proposés, en particulier celles concernant la composition du Comité de l'Association (art. 16) ainsi que la limite d'endettement définie à l'art. 39 et qui prévoit un relèvement du seuil de 50 millions de francs à 150 millions de francs

La Commission financière préavis favorablement l'adoption de ces modifications statutaires.

M. Dominique Zamofing : merci, j'ouvre la discussion. Pas de question. Formellement nous allons voter en deux étapes, la première étape concerne la commune siège de Givisiez qui intègre les statuts.

Au vote à mains levées, cet article est accepté à l'unanimité.

M. Dominique Zamofing : le deuxième vote concerne l'emprunt qui passe de 100 millions à 150 millions.

Au vote à mains levées, cet article est accepté à l'unanimité moins une abstention.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : CEFREN – adhésion de notre commune au 1^{er} janvier 2025

Le CEFREN c'est le Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN)

L'approvisionnement en eau potable de la commune de Hauterive provient du Consortium des eaux du Graboz (CEG), dont elle est copropriétaire à parts égales avec l'Institut agricole de Grangeneuve. Le CEG est également au bénéfice d'un contrat d'eau avec le CEFREN. Comme les besoins de la commune augmentent, la commune souhaite intégrer formellement le CEFREN. La commune souhaite acquérir dans un premier temps un débit souscrit initial de 200 litres/minute. Les besoins complets de la commune pourront encore être adaptés à l'avenir. Six autres communes de la région ont fait part d'une demande d'adhésion pour 2025.

Le CEFREN en quelques mots

Le Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines, le CEFREN, est une structure qui a été créée en 1963 pour répondre aux besoins des communes en matière d'approvisionnement en eau potable. Les communes de Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Villars-sur-Glâne, Courtepin, Corminboeuf, Belfaux, Matran et La Sonnaz sont membres de cette association de communes.

L'Etat, par décision du Conseil d'Etat du 17 mars 1967, accorde au CEFREN une concession de prise d'eau de la Sarine pour une durée de 80 ans, soit jusqu'en 2047. Cette concession porte sur 30'000 litres/minute. L'eau brute utilisée pour produire l'eau potable était pompée dans la petite Sarine à Hauterive. Maintenant, elle provient du lac de la Gruyère par l'intermédiaire de la conduite forcée en amont de l'usine électrique de Groupe E à Hauterive. Elle est traitée et potabilisée à la Station de filtration de Port-Marly, propriété du CEFREN, puis transférée et stockée au réservoir de Belle-Croix (Moncor) à Villars-sur-Glâne.

Toutes les communes sont approvisionnées depuis ce réservoir soit par la conduite du CEFREN qui s'étend jusqu'à Courtepin soit au travers des réseaux communaux des membres.

Depuis plusieurs années, dans le but de faire baisser le prix de l'eau et de diminuer la consommation électrique et de produits chimiques de la station de Port-Marly, une grande partie de l'eau des sources de la Tuffière à Corpataux-Magnedens, propriété de la Ville de Fribourg, est mise en valeur dans le réseau du CEFREN. Cette fourniture d'eau fait l'objet d'une convention qui lie le CEFREN à la Ville de Fribourg, convention renouvelée au 1^{er} janvier 2024.

Le CEFREN est un distributeur de type grossiste, c'est-à-dire qu'il ne livre de l'eau potable qu'à des communes ou à des entités publiques, et non à des usagers particuliers. Cette fonction de détaillant est ensuite l'affaire des communes selon la loi sur l'eau potable (LEP).

Ce « commerce de gros » a souvent une raison historique à chercher dans le morcellement politique communal du territoire, où différentes communes se sont organisées au-delà de leurs frontières pour résoudre un problème d'approvisionnement supra-communal, voire régional.

Les prestations fournies vont de « simple » sécurité à la couverture totale des besoins, en passant par la fourniture complémentaire d'eau à la production communale existante. Le point commun de toutes les communes membres est que le CEFREN constitue la sécurité d'approvisionnement.

Les trois atouts majeurs du CEFREN sont :

- La très importante ressource d'eau à disposition (le lac de la Gruyère) ;
- Le partenariat fort avec la Ville de Fribourg pour l'exploitation des eaux de la Tuffière ;
- La grande solidité de production (flexibilité des débits de production, rapidité, qualité de l'eau à la sortie).

Vous avez pu consulter les statuts du CEFREN dans le bulletin communal.

Naturellement, aucune modification des statuts n'est possible, la commune adhère à ces statuts ou n'y adhère pas.

Le Conseil communal propose d'adhérer au CEFREN pour l'une des raisons essentielles : La sécurité d'approvisionnement.

A noter que six autres communes ont demandé leur adhésion pour 2025.

En cas d'acceptation, nous reviendrons au point 6 de l'ordre du jour, avec la souscription de 200 litres/minute.

Je donne la parole au président de la commission financière **M. Bernard Morel : Point 3 de l'ordre du jour : CEFREN – adhésion de notre commune au 1^{er} janvier 2025** La Commission financière a étudié le projet d'adhésion de notre commune au CEFREN dès le 1^{er} janvier 2025. Le capital social du consortium sera porté à CHF 1'500'000.00, réparti entre les communes membres en fonction du débit souscrit. La limite d'endettement du consortium passera également de CHF 25 millions à CHF 75 millions, ceci afin de pouvoir financer les investissements futurs.

Au vu des besoins de notre commune, la Commission financière préavis favorablement l'adhésion de notre commune au CEFREN.

M. Dominique Zamofing : j'ouvre la discussion. Cela semble être clair. Pour nous il est important de garantir cette sécurité. Actuellement c'est le consortium qui est client mais avec la révision des statuts il ne livre plus qu'aux communes et c'est pour ça qu'on fait cette demande-là. Comme j'ai dit avant, c'est 200 litres/minute. Si dans 5 ans nous jugeons que ce n'est plus suffisant, nous pourrions augmenter, le CEFREN a des réserves supplémentaires à disposition sans aucun problème. Mais pour cela il faut être membre de cette association de communes, sinon ce n'est plus possible, je crois que tout le monde l'a bien compris. C'est un gage je dirais pour l'avenir avec l'augmentation de la population et des fois aussi des sécheresses en été où on sera tous bien contents de pouvoir ouvrir le robinet. S'il n'y a pas de question, nous passons au vote.

Au vote à mains levées, l'adhésion au CEFREN est acceptée à l'unanimité. La commune de Hauterive FR fera partie du CEFREN à partir du 1^{er} janvier 2025, nous vous remercions.

POINT 4 DE L'ORDRE DUJOUR : Règlement communal relatif à la distribution de l'eau potable **- art. 31 – prix de l'eau**

En 2022, le Consortium des Eaux du Graboz (CEG) a fixé le prix de l'eau à CHF 1.15. Le règlement actuel de la commune nous permet de facturer le m³ d'eau à maximum CHF 1.00. Afin de ne plus devoir vendre l'eau à perte aux abonnés de la commune, le Conseil communal propose une modification du règlement actuel (art. 31 Prix de l'eau à maximum CHF 1.25/m³).

Nous précisons qu'en cas d'acceptation, le budget 2025 sera modifié avec un prix de l'eau au m³ fixé à CHF 1.15. On augmentera ainsi de CHF 1.00 à CHF 1.15/m³.

Il est prévu de soumettre lors d'une prochaine assemblée communale, un nouveau règlement sur la distribution de l'eau potable. Ce nouveau règlement doit être soumis aux services de Monsieur Prix pour une recommandation. Comme les négociations pour distribuer de l'eau potable pour le projet de l'Agroscope ont été longues et difficiles, il ne nous a pas été possible de soumettre notre règlement. Comme nous sommes sur le point d'aboutir concernant les négociations, nous soumettrons prochainement le futur règlement pour la recommandation de M. Prix et ainsi de suite, nous viendrons à l'assemblée et la recommandation sera publiée, ce serait un vice de forme si on ne la publiait pas et ne la soumettions pas à l'assemblée communale, c'est pour cela que nous vous soumettons cette modification de règlement.

Je donne la parole au président de la commission financière **M. Bernard Morel**.

Point 4 de l'ordre du jour : Règlement communal relatif à la distribution de l'eau potable

La Commission financière a étudié la modification du règlement communal relatif à la distribution de l'eau potable. Il s'agit de modifier le prix de l'eau, qui passe de CHF 1.-/m³ selon règlement actuel, à CHF 1.25/m³ maximum avec le nouveau texte. Dans le budget 2025, le prix de l'eau sera facturé au tarif de CHF 1.15/m³, ce qui correspond au tarif du Consortium des Eaux du Graboz. La Commission financière préavise favorablement l'adoption de cette modification du règlement.

M. Dominique Zamofing : merci, j'ouvre la discussion.

M. Christophe Chavallaz, Ecuwillens : juste une question : les négociations sont en cours avec Agroscope, est-ce que le tarif sera aussi de CHF 1.15/m³ pour Agroscope ou ce sera un autre tarif ?

M. Dominique Zamofing : tous les abonnés communaux ont le même tarif sur la commune donc ils auront aussi CHF 1.15/m³ consommé sur le site de l'Agroscope. D'autres demandes de parole ? Ce n'est pas le cas et nous allons passer au vote.

Au vote à mains levées, la modification du règlement relatif à la distribution de l'eau potable est acceptée à l'unanimité.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : Budget de fonctionnement 2025

Le Conseil communal vous présente un budget équilibré, mais l'équilibre tient au prélèvement du fond de réévaluation dû au plan comptable MCH2. La marge de manœuvre diminue mais nous ne sommes pas encore au stade où il faudrait relever le taux d'impôt.

Les charges liées sont en légère augmentation mais elles sont maîtrisées et compensées par des revenus fiscaux en augmentation.

Mais il ne faut pas se leurrer, avec les futures constructions ou agrandissement des cycles d'orientation, des nouveaux lits mis à disposition dans les homes, les charges financières au niveau du district ne feront qu'augmenter à l'avenir.

Le Conseil communal réalise les investissements prévus selon le plan de législature. La planification financière, précieux outil de conduite, vous sera présentée lors de l'assemblée des comptes en avril prochain.

Revenons-en au budget. Le budget qui vous est soumis présente un léger bénéfice de CHF 33'817,59. Nous vous présentons la répartition des charges et les revenus pour le budget 2025.

Vous pouvez vous rendre compte c'est le secteur de la formation qui représente 35% des charges. A noter que les communes prennent à charge le 50% des charges salariales des enseignants, c'est pourquoi cela pèse aussi sur les communes.

La prévoyance sociale et la protection de l'environnement et aménagement du territoire se partagent la deuxième marche du podium si on peut dire.

Pour les revenus c'est naturellement le chapitre des finances et impôts qui représente le 84 % des rentrées pour couvrir les dépenses vues précédemment.

Le budget de fonctionnement 2025 ou plutôt compte de résultat 2025 comme on doit l'appeler, a été publié, dans son intégralité, dans le bulletin d'information no 2/2024, de sorte que vous avez pu en prendre connaissance avant l'assemblée. Comme à l'accoutumée, nous avons joint les commentaires nécessaires et les explications sur les différences des positions les plus marquantes par rapport au budget 2024. Nous n'allons pas lire les comptes dans leur ensemble, mais les parcourir chapitre par chapitre, pour que vous puissiez poser vos éventuelles questions.

0. Administration générale	<i>pas de question</i>
1. Ordre et sécurité publique	<i>pas de question</i>
2. Formation	<i>pas de question</i>
3. Culture, sport et loisirs	<i>pas de question</i>
4. Santé	<i>pas de question</i>
5. Prévoyance sociale	<i>pas de question</i>
6. Trafic et télécommunications	<i>pas de question</i>
7. Protection	<i>pas de question</i>
8. Economie publique	<i>pas de question</i>
9. Finances et impôts	<i>pas de question</i>

Comme il n'y a pas de question concernant le budget, je donne la parole au président de la commission financière.

M. Bernard Morel : Point 5 de l'ordre du jour : Budget de fonctionnement 2025

La Commission financière a étudié attentivement le budget 2025 de notre commune, qui prévoit un bénéfice de CHF 33'817.59 (comparé à un déficit de 8'152.99 au budget de l'exercice 2024). Nous relevons que le budget présenté est équilibré, mais présente une péjoration de env. CHF 712'191.00 par rapport aux comptes de l'exercice 2023. Globalement, par rapport à l'exercice 2023, les charges augmentent de près de 10%, alors que les revenus varient positivement de 3% uniquement.

Les principales variations des charges par rapport à l'exercice 2023 sont les suivantes :

Augmentation des charges de personnel suite aux derniers engagements décidés (+ CHF 197'775 ; + 16.3%)

Augmentation des achats d'eau (+ CHF 65'717 ; +34.7%)

Augmentation des charges d'entretien (+ CHF 82'673 ; + 26.7%)

Augmentation des amortissements (+ CHF 69'267 ; + 9.3%)

Augmentation des charges de transferts (+ CHF 480'688 ; + 8%)

Nous relevons toutefois que, en comparaison avec le budget 2024, les variations autant des charges que des revenus sont relativement minimes. Les charges de fonctionnement sont maîtrisées, notamment pour les charges liées.

Sans prise en compte des amortissements supplémentaires liés à la réévaluation du patrimoine administratif et de la dissolution de la réserve de réévaluation, le budget 2025 serait déficitaire. Nous invitons par conséquent le Conseil communal à tenir compte de ces effets dans l'élaboration des budgets futurs.

En ce qui concerne l'examen de détail, nous nous référons aux commentaires du Conseil communal pour les explications fournies.

Sur la base des informations communiquées et de notre analyse, la commission financière préavise favorablement le budget de fonctionnement pour l'année 2025 qui prévoit un bénéfice de CHF 33'817.59.

M. Dominique Zamofing : merci, j'ouvre encore une fois la discussion, y a-t-il des questions ? Ce n'est pas le cas. Si vous lisez un petit peu les comptes-rendus des assemblées dans les

journaux, on se rend compte que beaucoup de communes présentent des budgets déficitaires actuellement. Nous avons encore la chance, pour le moment, de pouvoir équilibrer le budget, et on espère que cela durera le plus longtemps possible. S'il n'y a pas de questions, nous allons passer au vote.

Au vote par mains levées, le budget du compte de résultat 2025 avec un léger bénéfice projeté à CHF 33'817.59 est accepté à l'unanimité.

La planification du financement de la dette en 2025 se trouve dans le bulletin communal. Au 1^{er} janvier 2025, nous avons une dette de CHF 10'366'830.00 et une dette en fin d'exercice qui devrait se monter à CHF 9'841'842.00, avec des taux d'intérêts qui sont relativement bas. C'est un bon signe pour les communes, car actuellement les taux redescendent et si on a des crédits qui arrivent à échéance, on pourra aussi renouveler à des bons taux pour les une à trois prochaines années.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : Budget des investissements 2025

Le Conseil communal vous propose 4 objets au budget des investissements.

Point 6.1 de l'ordre du jour Route de Magnedens – Ecuwillens

- Création d'un trottoir à la route de Magnedens à Ecuwillens

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- Sécuriser les piétons le long de la route de Magnedens
- Aménager un trottoir du carrefour de la route du village à celui de la route du Bois Cornard
- Limiter les emprises de terrain chez les privés

Par contre : le carrefour de la route de l'aérodrome reste inchangé, la route principale qui donne la priorité est la route de contournement et non la route du village.

Le Conseil communal avait déjà voulu soumettre ce projet lors d'une assemblée précédente, mais jugeant l'estimation du coût des travaux trop élevée, nous avons mis en soumission ces travaux pour clarifier les coûts.

Les soumissions sont rentrées et le montant que l'on vous soumet est CHF 150'000.00 inférieur aux estimations qui étaient prévues. C'est déjà une bonne nouvelle.

L'offre économiquement la meilleure marché est de CHF 550'000.00 à cela il faut rajouter CHF 50'000.00 pour le montant des honoraires d'ingénieur.

Le Conseil communal demande donc à l'assemblée communale un montant de CHF 600'000.00 pour réaliser ce projet, montant qui sera financé par les liquidités.

Je donne la parole au président de la commission financière, le vote se fera en deux étapes, la mise en conformité sera un deuxième vote.

M. Bernard Morel : 6.1 Route de Magnedens – Ecuwillens – Création d'un trottoir Le projet de trottoir, initialement présenté pour un montant de CHF 750'000.00, est finalement devisé à CHF 600'000.00. Ce montant conséquent absorbera environ 20% de nos liquidités.

Compte tenu de notre situation financière actuelle, la commission financière préavise favorablement cet investissement de CHF 600'000.00 pour la création d'un trottoir.

M. Dominique Zamofing : merci, j'ouvre la discussion.

M. Jean-Marc Kuhn, Posieux : j'aimerais juste savoir si le trottoir c'est un vrai trottoir ou s'il s'agit seulement de relever des pierres qui sont en bordure ? Y a-t-il vraiment une différence de hauteur ?

M. Dominique Zamofing : les endroits où on peut faire sans emprise ou avec très peu d'emprises c'est un trottoir normal, et à certains endroits ce sera un trottoir franchissable mais quand même avec une bordure biaisée, donc pas un trottoir plat mais avec des piquets qui se situeront à une distance réglementaire. C'est mission impossible de déplacer le mur, on ne serait plus dans ces

chiffres-là. Mais je confirme qu'il y a quelques secteurs où c'est franchissable. Pas d'autre question, je soumetts cet investissement au vote.

Au vote par mains levées, le crédit d'un montant de CHF 600'000.00 et financé par les liquidités pour la réalisation d'un trottoir à la route de Magnedens – secteur Ecuwillens est accepté à l'unanimité moins 4 abstentions.

Dans ce même secteur, toujours dans le point 6.1, le Conseil communal propose la **mise en conformité de l'arrêt de bus selon la LHand**, loi sur l'égalité pour les personnes handicapées. Cet arrêt de bus doit être modifié et le bus s'arrêtera au milieu de la chaussée, ceci afin de limiter les emprises de terrain. Les voitures resteront ainsi derrière le bus. Les passagers descendront et un passage piéton est tout près. On doit faire un petit peu d'emprise de terrain et nous avons déjà l'accord du propriétaire.

Je donne la parole au président de la commission financière.

M. Bernard Morel : 6.1 Route de Magnedens – Ecuwillens – mise en conformité de l'arrêt de bus selon la LHand La commission financière préavis favorablement le montant de CHF 45'000.00 pour la mise en conformité de l'abribus, montant financé par les liquidités.

M. Dominique Zamofing : j'ouvre la discussion.

M. Werner Hofstetter, Posieux : J'ai 2 questions techniques : la hauteur est de combien de centimètres ? et 2^{ème} question, quel est le profil du quai ?

M. Dominique Zamofing : ce sont des questions vraiment techniques. Je précise que ce futur ouvrage a été soumis en enquête préalable et validé par les services de l'Etat. Il y avait toujours une discussion si c'était 20 cm ou 22 cm, mais c'est 22 cm qui a été validé.

M. Werner Hofstetter : 22 cm c'est bon. La norme c'est 22 cm. Et le profil du quai pour l'accostage du bus, est-il arrondi ? A 22 cm, une sortie à plain-pied est possible. Sinon une sortie à l'équerre risque toujours d'abîmer les pneus.

M. Dominique Zamofing : ce sont des bordures spéciales, arrondies à l'intérieur, qui doivent être installées, et pratiquement impayables. Le projet a été soumis en enquête préalable aux services de l'Etat, car à l'époque nous avions une norme selon les TPF, ensuite il y a eu une norme selon le service de la mobilité. Des arrêts de bus ont ensuite été modifiés par les communes car ils n'étaient pas réglementaires avec la nouvelle LHand. Cela doit être modifié, par contre l'Etat prendra à sa charge la modification. Dans le secteur d'Ecuwillens, les arrêts sont communaux. Il y a aussi une subvention de la part de l'Etat lors de la mise à l'enquête de cet arrêt de bus. Je peux vous assurer qu'il respectera les normes en vigueur. On va aussi en assainir d'autres dans la commune, je le précise aussi. D'autres questions ?

M. Maurice Clerc, Ecuwillens Est-ce que l'abri de bus reste au même endroit ou bien est-ce qu'il est déplacé ?

M. Dominique Zamofing : pour des raisons économiques il reste au même endroit. On part du principe que 10 ou 12 mètres sera supportable pour les personnes qui vont prendre le bus. Si on le déplaçait, nous aurions dû faire des emprises de terrain, ce qui est aussi trop compliqué. Donc on peut soit attendre dans la nouvelle cabine à livres de la Clé soit à l'arrêt du bus, il y a 2 possibilités. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Ce n'est pas le cas et nous passons au vote.

Au vote par mains levées, le crédit d'investissement d'un montant de CHF 45'000.00 et financé par les liquidités pour la mise en conformité de l'arrêt de bus selon la LHand à la route de Magnedens – secteur Ecuwillens est accepté à l'unanimité.

Point 6.2 de l'ordre du jour - Assainissement collecteur EU-EC Route de l'Aérodrome à Ecuwillens

La présence de papiers a été signalée à l'exutoire dans la Sarine. Des recherches ont démontré que ces papiers proviennent du collecteur d'eaux claires de la route de l'Aérodrome à Ecuwillens. Un contrôle caméra des canalisations du secteur a mis en évidence que les collecteurs communaux d'eaux usées et d'eaux claires se croisent entre les parcelles no 1827 et

no 1465. Les travaux d'équipement ont été réalisés dans les années 1980-1990 avec l'ancienne commune d'Ecuvillens lors de l'aménagement de la zone artisanale. Le projet d'assainissement a pour objectif de corriger la situation afin d'éviter de nouvelles pollutions dans la Sarine. Il s'agit de mettre les bons tuyaux dans les chambres adéquates, les eaux usées vont à la STEP et les eaux claires vont à la Sarine. On est obligé de faire ces travaux-là, c'est une évidence. Je donne la parole au président de la commission financière.

M. Bernard Morel : 6.2 Route de l'Aérodrome – Ecuvillens- assainissement collecteurs EU-EC - Cet investissement est nécessaire afin d'assainir et de corriger la situation actuelle, issue des travaux d'équipements réalisés dans les années 1980-1990. Ces travaux permettront d'éviter de nouvelles pollutions.

La commission financière préavis favorablement cet investissement de CHF 35'000.00 financé par la réserve Traitement eaux usées.

M. Dominique Zamofing : merci, j'ouvre la discussion. Il n'y a pas de demande de parole et nous allons passer au vote.

Au vote par mains levées, le crédit d'investissement pour l'assainissement du collecteur EU-EC à la route de l'Aérodrome – secteur Ecuvillens, d'un montant de CHF 35'000.00 et financé par la réserve du traitement des eaux usées est accepté à l'unanimité. Ce crédit est ainsi accepté, on vous remercie.

Point 6.3 de l'ordre du jour - CEFREN - souscription de 200 litres/minute d'eau supplémentaire

C'est en lien avec le point discuté précédemment. Afin de répondre à la demande croissante d'eau de la commune de Hauterive FR, notamment pour l'Agroscope, un débit de 200 litres/minute d'eau supplémentaire doit être souscrit auprès du CEFREN. Le Consortium des Eaux du Graboz (CEG) ne peut plus souscrire d'eau supplémentaire. Seule la commune peut le faire auprès du CEFREN selon les statuts que nous venons d'approuver.

Montant de l'investissement : CHF 268'000.00, financement par la réserve Approvisionnement en eau

Je donne la parole au président de la commission financière.

M. Bernard Morel : 6.3 CEFREN – souscription de 200 litres/minute d'eau supplémentaire

Le montant du crédit demandé correspond en quelque sorte à une taxe d'entrée au CEFREN pour un débit supplémentaire de 200 litres/minute. Le tarif du CEFREN étant de CHF 1'340.00 le litre/minute, le coût de l'investissement s'élève à CHF 268'000.00.

La commission financière préavis favorablement cet investissement financé par la réserve Approvisionnement en eau.

M. Dominique Zamofing : merci, j'ouvre la discussion. Pas de question. Cet investissement est payé une fois pour les 200 litres/minute, puis annuellement, il y a encore des taxes qui viennent s'ajouter. S'il n'y a pas de question je vais soumettre cet investissement au vote.

Au vote par mains levées, le crédit d'investissement pour la souscription de 200 litres/minute auprès du CEFREN financé par la réserve de l'Approvisionnement en eau potable pour un montant de CHF 268'000.00 est accepté à l'unanimité.

Point 6.4 de l'ordre du jour - Crédit d'étude érosion des berges de la Sarine suite aux crues du 15 novembre 2023

Vous vous rappelez qu'à l'époque, il y avait de la neige sur les Préalpes, notamment en Gruyères et dans la Vallée du Motélon et du Gros Mont était aussi bien enneigée. Il y eut de gros dégâts dans cette région suite à de fortes précipitations. Le lac était ensuite monté et des déversements extraordinaires ont fait des dégâts, notamment sur les berges de la Sarine. Pour les personnes qui font parfois le tour de Hauterive, vous avez pu vous rendre compte que le chemin est fermé actuellement. Vous pouvez bien sûr passer mais à vos risques et périls. Ce chemin est légalement fermé et nous devons trouver une solution d'une part pour sécuriser ses rives et stopper l'érosion.

D'autre part, il faut trouver un nouvel itinéraire pour ce chemin qui doit être mis au bon endroit. On ne pourra bien sûr pas le mettre à 200 mètres mais quelques mètres plus haut dans la forêt. Il faut être sûr de ne pas renouveler l'épisode de ces crues qui nous endommageraient le chemin. La difficulté qu'il y a dans ce secteur-là est que lors de ces crues, la Sarine s'écoule et à un endroit il y a une sorte de coude pratiquement à angle droit. L'eau vient naturellement taper contre ce rivage et l'érosion se fait. Malheureusement il n'y a pas de molasse dessous. Un sondage a été réalisé par Sable & Gravier de la Tuffière comme ils sont dans le secteur. Trouver de la molasse aurait résolu une bonne partie du problème et finalement on aurait pu laisser s'éroder jusqu'à la molasse mais ce n'est malheureusement pas le cas.

Nous devons mandater une petite étude pour un montant de CHF 32'000.00 financé par les liquidités pour voir la suite à donner à ce problème. Ce n'est pas si évident de trouver une solution. Les communes sont responsables des rives le long des rivières, le cours d'eau appartient à l'Etat mais les rives et leur entretien sont bien à la charge des communes. Pour ne pas trahir de secret nous avons aussi écrit au Groupe E, qui nous a répondu que selon la loi le Groupe E n'entre pas en matière pour l'indemnisation. Deuxièmement, selon eux, le barrage fait un effet tampon et limite les risques de crues.

C'est mon interprétation mais toujours est-il que quand ils ont dû déverser c'était une crue centennale, donc vraiment importante. Ce qui a aussi endommagé le Pont de la Souche, près de l'abbaye de Hauterive. Là aussi nous restons préoccupés parce que ce pont a été endommagé. Nous avons eu une séance il n'y a pas longtemps entre l'Etat de Fribourg, la Fondation de l'abbaye d'Hauterive et les communes de Bois d'Amont et Hauterive (FR) pour trouver une solution pour ce pont qui est fréquenté essentiellement par l'abbaye d'Hauterive, mais aussi par tous les marcheurs qui font le tour du secteur d'Hauterive.

Nous nous sommes aussi plaints auprès du Groupe E qui nous a donné la même réponse, vous vous en doutez bien. Actuellement nous discutons de ce crédit-là mais je peux déjà vous annoncer que plus ou moins à courte et moyenne échéance, il y aura aussi une demande probablement de participation pour refaire le Pont de la Souche à Hauterive. Je donne la parole à M. Bernard Morel une dernière fois.

M. Bernard Morel : 6.4 Crédit d'étude érosion des berges de la Sarine suite aux crues du 15 novembre 2023 - Ce crédit d'étude est nécessaire afin de pouvoir définir l'état actuel, les besoins et pour présenter des variantes et mesures d'intervention.

La commission financière préavise favorablement cet investissement de CHF 32'000.00 financé par les liquidités.

M. Dominique Zamofing : merci, j'ouvre la discussion.

M. Jean-Marc Longchamp, Posieux : si je comprends bien, c'est seulement un crédit d'étude pour CHF 32'000.00 ? Parce que je suis passé malgré les interdictions me promener et je ne pense pas qu'il y ait du boulot à faire là-bas qui demande une étude de CHF 32'000.00 pour réparer cette rive. Enfin je ne sais pas ce que vous voulez faire.

M. Dominique Zamofing : il y a eu des séances avec le secteur lacs et cours d'eau, il y a la commune de Gibloux qui est impliquée et qui va participer pour une mini-partie car il y a une partie qui est sur son territoire.

Nous avons reçu deux offres de bureaux d'ingénieurs. Finalement ils se sont mis ensemble. Il y a donc une coordination entre ces deux services. CHF 32'000.00 c'est beaucoup et c'est finalement peu quand on demande une étude à ces bureaux. Nous avons le détail ici. Ceux qui ont déjà mandaté des ingénieurs savent que lorsque l'on mandate ces bureaux pour des crédits d'étude nous arrivons vite à des montants qui sont assez importants. Je peux comprendre votre réaction. Ce qui me fait le plus de souci ce ne sont pas les CHF 32'000.00, mais bien le résultat d'études. Je me doute bien qu'ils ne vont pas nous dire « écoutez il n'y a pas de soucis, on a fait notre étude et vous pouvez dormir tranquille ». C'est souvent suite à l'étude que nous devons entreprendre tels ou tels travaux et c'est bien ce qui nous cause des soucis. Mais je prends note de votre remarque.

Au vote par mains levées, le crédit pour une étude sur l'érosion des berges de la Sarine pour un montant de CHF 32'000.00 financé par les liquidités est accepté à la majorité, moins 2 non et 6 abstentions.

Avant de boucler le volet financier, je dois encore vous faire formellement approuver le budget total des investissements 2025 qui se monte à CHF 980'000.00, soit la totalité des 4 crédits que nous venons de voter.

Au vote par mains levées, le budget des investissements 2025 avec un excédent de charges de CHF 980'000.00 est approuvé à l'unanimité. Nous vous en remercions.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : Information du Conseil communal

Extinction éclairage public

Selon la loi cantonale l'extinction est obligatoire de minuit à 05h00 du matin, ceci dès le 1^{er} janvier 2025, sauf pour les passages piétons. La luminosité est actuellement de 80% à la tombée du jour jusqu'à minuit et de 50% de minuit à 5h du matin. Dès le 1^{er} janvier prochain, l'éclairage sera ainsi de 0%. Nous n'avons pas trop le choix et nous avons temporisé au maximum. Nous savons que ce n'est pas très sécurisant mais nous devons nous conformer à cette nouvelle loi et nous nous habituerons. Il faudra peut-être rentrer avec une veste réfléchissante ou avec une lampe de poche. Sur les trottoirs, il ne devrait pas y avoir de souci.

Passerelle reliant Ecuwillens à Neyruz

Nous pouvons vous annoncer que la passerelle reliant Ecuwillens à Neyruz sera reconstruite au printemps 2025.

Après une rocambolesque procédure, avec des services qui traînent beaucoup trop selon notre goût, 4 mois pour obtenir un préavis de certains services notamment, nous pouvons vous annoncer que le permis sera délivré en janvier et que les travaux seront réalisés en mai pour une ouverture nous espérons au mois de juin, nous marquerons le passage.

Anciennes décharges sur la commune

Des investigations qui ont été réalisées et nous pouvons vous annoncer que la décharge du Bois du Sac est ainsi classée sans mesure particulière. Ce n'est donc ni un site à surveiller ni à assainir. Il est inscrit au cadastre des sites pollués mais ne demande aucune mesure d'assainissement, c'est déjà de bonnes nouvelles.

Concernant la décharge d'Ecuwillens à Pra Novi, nous avons dû faire des investigations supplémentaires qui sont en cours. Nous espérons obtenir le même résultat.

Assainissement des buttes de tir - Ecuwillens

Nous avons la chance – on doit être la seule commune en Suisse je pense à avoir deux buttes de tir. La raison est la suivante : à l'époque, il n'y avait pas d'autoroute, il y avait une butte de terre et un stand de tir. Avec l'arrivée de l'autoroute le stand de tir a été déplacé en créant une nouvelle butte de tir. Les portails cartographiques de l'époque ont découvert que nous avions, à juste titre, une deuxième butte de tir. Bonne nouvelle également, cette deuxième butte de tir n'est pas à assainir, donc nous n'aurons pas de frais supplémentaire pour l'ancienne butte de tir. Par contre pour la nouvelle nous avons déjà fait des sondages et nous devrions prochainement recevoir les résultats. Cette butte de tir sera à assainir à futur.

Voilà les informations du Conseil communal.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : Divers

Ce soir nous avons pensé que le Dr Schaub serait présent mais malheureusement il avait autre chose et nous lui souhaitons, le Conseil communal naturellement aussi, une excellente retraite après 35 ans d'activité dans notre commune. André prend une retraite bien méritée et nous lui sommes reconnaissants pour l'aide apportée pour maintenir un service médical dans notre commune. Surnommer Dédé la seringue par certains, André a toujours collaboré avec la commune, notamment pour la médecine scolaire. Parler du cabinet médical du Dr Schaub c'est aussi associer Bernadette son épouse, qui a collaboré durant de nombreuses années. Nous leur souhaitons une belle retraite et leur transmettrons prochainement un petit présent.

Voilà, maintenant j'ouvre la discussion, la parole est aux citoyens. A qui puis-je donner la parole ?

M. Werner Hofstetter : voilà je reviens aux abris de bus. Je suis content, nous aurons un premier arrêt de bus conforme à Ecuwillens. Tous les autres ne sont pas encore conformes, une année après le délai pour cette mise en conformité, c'est-à-dire le 1^{er} janvier 2024.

Maintenant, il faut relativiser un petit peu car la plupart des arrêts sont praticables même pour moi qui suis en fauteuil roulant, mais moins pour les personnes qui ont des problèmes de marcher et qui nécessitent plutôt une entrée à plain-pied.

Par contre il y a deux arrêts de bus très très mal praticables : celui de Posieux-Village et les deux arrêts à l'église.

Ma question : est-ce que vous avez des projets, afin de les modifier car il faut vraiment construire à neuf. Il faut un arrêt de bus qui mérite réflexion car ce sont deux arrêts des plus importants. Pour l'Agroscope je pars du principe qu'il y aura une modification lorsque le bâtiment sera fonctionnel. Mais pour ces deux arrêts, on est sans nouvelle.

M. Dominique Zamofing : pour l'arrêt Posieux – centre du village vous parlez bien de celui qui est devant le restaurant de la Croix-Blanche c'est juste ? Cet arrêt est du ressort du canton ; nous avons eu une séance avec eux et cet arrêt-là sera supprimé. Il sera reporté à l'autre arrêt direction Fribourg, près du magasin le-local-hauterive.ch. Un nouvel arrêt sera organisé en face de l'actuel de l'autre côté de la route, pour les bus direction Bulle. Des emprises seront faites dans le talus et nous devons créer un nouvel arrêt, qui sera à la charge du canton. L'abri de bus sera à la charge de la commune ainsi que la prolongation du trottoir pour accéder à cet arrêt de bus. Le canton a mis en circulation les documents pour cet arrêt de bus, la commune a dû donner son accord.

L'arrêt à Ecuwillens est plus problématique car il y a un projet de réaménager le centre du village et naturellement tant que ce projet ne sera pas définitif, il reste difficile à mettre en place un nouvel arrêt qu'il faudra peut-être redémonter quelques années plus tard parce qu'il ne sera pas au bon endroit. Ce côté-là je pense qu'il faudra patienter à Ecuwillens direction Bulle encore 3 ou 4 ans. Mais à Posieux par contre la balle est dans le camp du canton, qui avait aussi l'obligation de mettre ceci en vigueur jusqu'au 1^{er} janvier 2024. Vous voyez qu'ils ne font pas mieux leurs devoirs que les communes.

M. Werner Hofstetter : Avez-vous un délai pour l'arrêt de bus à Posieux ?

M. Dominique Zamofing : pour Posieux on a rencontré le canton cet été et nous avons jusqu'au 1^{er} septembre pour donner notre accord avec cette emprise. Il faut signaler quand même que l'arrêt de bus à Posieux sera au milieu de la route. Cela nous plaît un petit peu moins car aux heures de pointe il y a déjà un encolonnement et si le bus s'arrête sur la route, ce sera encore un peu plus difficile. Mais nous n'avons pas beaucoup de solutions pour faire des quais de bus,

avec les anciens arrêts c'est assez facile mais là, vu que le bus doit vraiment se mettre en ligne avec le quai, il faut des plus longues portées et acquérir du terrain en supplément. Le canton propose ainsi de faire l'arrêt de bus au milieu de la route, comme dans certaines localités. Je vois des mines décomposées mais on n'a pas 36 variantes. Sinon nous ne sommes pas aux normes. D'autres questions ?

M. Germain Daucourt, Posieux Qu'en est-il actuellement du projet de développement et de construction de l'Onlion, qui a été mis à l'enquête à la mi-août et actuellement les gabarits sont toujours présents. Qu'est-ce qui est prévu ?

M. Dominique Zamofing : Le projet a été mis à l'enquête après les vacances d'été. Il y a eu quelques oppositions. Six oppositions ont été traitées avec les requérants et les opposants ainsi que le Conseil communal. Le dossier suit son cours actuellement dans les différents services de l'État, je ne peux pas vous dire quand les permis seront délivrés ni quand les travaux vont débiter, mais ils avaient comme objectif de débiter les travaux au printemps 2025, objectif optimiste. D'autres demandes ?

M. Jean-Marc Kuhn Une petite remarque : c'est clair nous avons entendu que les éclairages publics vont diminuer. On passe tous les soirs à Agroscope et c'est un feu d'artifice tous les soirs et toutes les nuits. Il n'y aurait pas moyen de leur dire aussi un peu d'éteindre les lumières ? C'est un vrai scandale.

M. Dominique Zamofing : La Confédération devrait donner l'exemple. Je suis d'accord avec vous et nous allons écrire un petit courrier suite aux remarques d'un citoyen. C'est justifié, bien sûr que c'est en travaux mais je ne pense pas qu'il y a beaucoup de gens qui travaillent de nuit. D'autres demandes de parole ?

M. Gregory Chatton, Posieux : Bonsoir, j'aimerais féliciter le FC Bas-Gibloux qui depuis cette année utilise de la vaisselle réutilisable lors de ses matchs et je demande au Conseil communal de réfléchir à un concept pour diminuer la vaisselle jetable lors des manifestations publiques sur son territoire.

M. Dominique Zamofing : merci pour la remarque, déjà félicitations au FC Bas-Gibloux, j'espère qu'ils seront autant bon en championnat qu'en vaisselle réutilisable. Cela a déjà été un sujet de discussion en assemblée. C'est parfois un sujet de discussion autour de la table du Conseil communal. Ce n'est pas si facile à mettre cela en place. Pour les personnes qui travaillent dans les manifestations ou qui sont organisateurs, il faut se rendre compte que c'est beaucoup de manutention puis beaucoup de lavage. Nous sommes aussi dans une période où on trouve de moins en moins de bénévoles pour travailler dans ces manifestations. De plus, il y a toute une infrastructure à mettre en place. Si je peux bien concevoir que le FC Bas-Gibloux a mis en place ce système de vaisselle réutilisable, nous parlons peut-être de 80 à 150 spectateurs par match. Si on prend la Bénichon par exemple, qui est la plus grande manifestation annuelle sur notre commune, ce sont des palettes entières de gobelets et de vaisselle qu'il faut manutentionner, réceptionner, reporter, sans compter les consignes pour les consommateurs qu'il faut aussi mettre en place, ce n'est pas si évident. Pour de petites manifestations, par exemple pour le week-end prochain un peu de publicité pour la crèche à Dam's, très typiquement, il faudrait aussi mettre cela en place. J'imagine que vous proposez que la commune achète la vaisselle et la mette à disposition. Ce serait une possibilité mais le problème reste le lavage, qui contient des produits chimiques et pas tout un chacun ne pourra les employer. Il y a aussi les questions d'hygiène. Toutes les sociétés qui mettent à disposition de la vaisselle la reprennent sale. Pour la Bénichon ce serait 10 à 12'000 gobelets qu'il faudrait manutentionner.

Je ne veux pas vous dire qu'il n'y aura jamais ce concept, mais cela tue un petit peu les manifestations, il faut aussi le mentionner. Mais on y réfléchit, actuellement nous n'avons pas de concept prévu.

M. Grégory Chatton : Je ne demande pas une réponse ce soir, mais je vous demande d'y réfléchir.

M. Dominique Zamofing : alors on va y réfléchir mais on en a déjà discuté 2-3 fois et on n'a pas trouvé la solution pour le moment.

Mme Francine Python, Ecuwillens : La St-Nicolas à Fribourg c'est comme ça et cela fonctionne bien. Cela ne devrait pas être communal uniquement mais général, avec une entreprise qui gère le tout. A l'époque j'avais travaillé à la Fête de jeunesse à Grolley et on avait de la vaisselle qui partait pour être lavée dans la région de Berne. On n'a ainsi pas eu de travail et du chenil comme il y avait le dimanche matin à la Fête de notre jeunesse. Je ne sais pas combien il y a eu de sacs de déchets mais c'était vraiment impressionnant.

M. Dominique Zamofing : cela veut dire que cela a bien marché s'il y a eu beaucoup de déchets. Je suis d'accord avec ça, mais si on fait un bilan écologique, je ne suis pas si sûr qu'il soit positif d'aller laver les gobelets jusqu'à Berne avec des produits chimiques, plus le CO2 qui est produit pour créer ces gobelets qui ne sont pas réutilisables à outrance, par rapport aux vulgaires gobelets qu'on emploie et qui sont jetables. Il est vrai que ce n'est plus tellement dans l'air du temps, on en est tout à fait conscient. Les sociétés, il faut aussi le mentionner, ont la gratuité d'éliminer les déchets à la Saidef. Sur la commune, pour toute société qui organise une manifestation, la Saidef reprend gratuitement ces déchets. D'autres demandes ?

Mme Fabienne Vieli, Ecuwillens : suite à la proposition qui a été faite par Monsieur Chatton, est-ce qu'on pourrait imaginer qu'à plus ou moins long terme on pourrait aussi petit à petit prendre l'habitude, quand on se déplace dans des fêtes, chacun prend son gobelet avec lui et cela résout le problème.

M. Dominique Zamofing : ça peut être une solution, il faudrait peut-être faire un test avec une petite manifestation dans un premier temps.

M. Roland Emery, Posieux : une petite question concernant la circulation routière au lieu-dit Tronc Bourlo, c'est-à-dire le stop à côté de l'ancienne boucherie, en face il y a le garage. Est-ce qu'il y a un projet pour faire un rond-point, est-ce que c'est possible ? Où en sont les réflexions et puis est-ce que ce tronçon de la route est bien cantonale ?

M. Dominique Zamofing : Roland Emery est assez atypique car quand j'étais à l'école chez lui, il posait des questions que je n'aimais pas et ce soir il repose une question que je n'aime pas. Nous avons eu une séance pas plus tard qu'hier. Le lieu-dit Tronc Bourlo est un lieu accidentogène à assainir de la part du canton. Suite à la séance de hier on a appris qu'il n'était plus un point noir car selon je ne sais quelle norme, ils prennent en compte les accidents des cinq dernières années. Par chance il n'y en a pas eu depuis deux ans. Mais il y en a eu trois ou quatre il y a trois ou quatre ans. Tout d'un coup ce tronçon est sorti de la liste des points noirs, cela nous a un petit peu choqué car il faudrait un nouvel accident pour que ce carrefour redevienne un point noir. Toujours est-il que c'est comme ça et cela ne remet pas en question l'assainissement de ce carrefour. Le canton voulait assainir ce carrefour en modifiant la perpendicularité à la route cantonale, ce que nous n'avons pas trouvé excellent. Le Conseil communal avait proposé de faire un rond-point. On a mis un peu d'argent pour faire une étude, qui a révélé la possibilité de faire un rond-point qui est un petit peu inférieur à la norme mais qui était selon l'étude réalisable. Suite à cela, nous avons soumis le projet au canton, qui l'a analysé et est entré en matière moyennant une participation de la commune de 1/3 des frais d'études pour ce rond-point. Nous avons eu une ou deux séances, puis silence radio. La semaine passée

j'ai rencontré l'ingénieur cantonal qui m'a soufflé que le SPC allait nous inviter à une séance et que ce n'est pas si facile d'implanter un rond-point sur ce lieu-dit Tronc Bourlo. Nous sommes allés hier à la séance avec M. Gérald Ducret, lors de laquelle on nous a expliqué qu'il y avait beaucoup de compromis à faire pour implanter un rond-point dans ce secteur-là. Le problème est que l'on doit décentrer un peu le rond-point, car si on veut le mettre exactement où on aimerait, je pense qu'on peut éliminer la carrosserie et ce n'est pas forcément notre volonté. On doit le décentrer un petit peu mais cela risque de poser des problèmes pour le bus et les transports routiers. Nous avons proposé, mais cela doit encore être validé par l'ingénieur cantonal, de mettre en place un rond-point provisoire, car parfois sur les plans cela fonctionne mais quand c'est réalisé cela ne marche pas. On se dit que peut-être sur les plans cela ne marche pas mais en réalité cela fonctionnera peut-être sur le terrain. Cette idée a été acceptée par le responsable de secteur qui doit la remonter à M. André Magnin, ingénieur cantonal. On mettrait en place avec le SPC ce rond-point provisoire. Si après trois à six mois on se rend compte que cela ne fonctionne pas, on aura essayé et le carrefour sera modifié en conséquence. Par contre si le test s'avère positif on mettra à l'enquête définitivement un rond-point. Il y aurait une mini emprise devant le garage mais cela devrait quand même être possible de maintenir cette activité. Ce qui ne nous plaît pas, c'est que le SPC a fait la proposition suivante : si on vient depuis Fribourg on peut remonter sur Ecuwillens et si on vient depuis Bulle, on doit prendre la route du carrefour de la Tuffière. C'est plausible mais vous imaginez juste que ceux qui habitent au quartier de L'Onlion devraient aller jusqu'au 95 Café, monter Ecuwillens, passer par l'église et descendre vers la Tuffière. Je leur ai dit que je n'irais pas proposer un tel projet devant l'assemblée. A Ecuwillens nous souhaitons faire une place du village où on aimerait essayer d'éviter d'avoir beaucoup de véhicules. On a fait une route de contournement, ce n'est pas pour ramener la moitié du village de Posieux à Ecuwillens pour aller à Bulle. Cela fonctionne sur les plans mais en réalité cela ne marche pas. C'est pour cela qu'on espère que ce rond-point provisoire sera validé et on espère aussi que cela fonctionnera, et si tel ne devait pas être le cas, nous aurons au moins essayé. Voilà la situation actuelle pour ce rond-point.

M. Roland Emery : merci Dominique pour les explications, vous voyez que l'élève dépasse le maître.

M. Dominique Zamofing : en tous les cas pour la taille, c'est vrai. Merci, d'autres demandes de prise de parole ? Ce n'est pas le cas. Avant de donner la parole à Jean Denis concernant le mérite sportif et culturel du Mémento, je vais clore l'assemblée communale.

Arrivé au terme de cette assemblée, je n'aimerais pas omettre de vous remercier pour votre participation de ce soir, mais aussi de votre fidélité, de l'intérêt que vous portez aux affaires communales ainsi que de la confiance que vous témoignez à vos autorités dont le seul souci est la garantie de la qualité de vie, des prestations aux citoyens et à la bonne gestion des deniers communaux. Je remercie également mes collègues du Conseil communal pour leur confiance et leur engagement sans faille tout au long de l'année.

Je tiens à remercier, en cette fin d'année, le personnel communal de l'administration, de l'édilité, les auxiliaires, les membres des commissions communales, le corps enseignants, les sapeurs-pompiers et les membres du Mémento. Merci pour votre engagement et votre fidélité. Merci également à vous chers citoyens de la commune de Hauterive (FR) pour votre fidélité aux assemblées communales, pour le soutien envers vos autorités et pour tout ce que vous apportez afin que Hauterive (FR) soit une commune où il fait bon vivre.

Excellente fête de fin d'année à toutes et tous, restez en bonne santé et vive la commune de Hauterive (FR). Je clos cette assemblée du budget 2025.

Merci et excellente fin de soirée. Je donne la parole à Jean Denis pour les résultats du concours du memento, merci. Applaudissements.

Fin à 21h17

Mérite sportif, culturel et social 2024



REMISE DES PRIX – 10.12.2024

M. Jean Denis Chavaillaz : Mesdames et Messieurs, Chères Altaripiennes et chers Altaripiens, j'ai l'agréable devoir ce soir, au nom de l'équipe du Memento, de présenter les résultats de ce concours du mérite sportif, culturel et social que nous avons mis en place en 2024.

La commune de Hauterive FR, en collaboration avec **lememento**, souhaite attribuer un mérite sportif, culturel et social pour récompenser toute personne ou groupement domicilié dans notre commune ou qui participe activement à la vie associative dans la commune de Hauterive FR et qui s'est distingué dans le domaine du sport, de l'art, de la culture ou du social. Au total 4 lauréats seront désignés et recevront un prix de CHF 200.- chacun.

Les critères

Dans le domaine du sport :

1. au sportif qui, à titre individuel, s'est distingué sur le plan cantonal, national ou international ;
2. à une société ou groupement qui s'est distingué.e sur le plan cantonal, national ou international ;
3. à un moniteur, à un entraîneur ou à un autre dirigeant de sociétés sportives pour son engagement au service de la société ou pour le couronnement d'une carrière sportive individuelle.

Dans le domaine culturel

Le mérite d'ordre culturel est attribué à une personne et à une société ou groupement qui s'est distingué :

1. lors d'une compétition ou d'un événement sur le plan cantonal, national ou international ;
2. par sa contribution à la sauvegarde du patrimoine culturel ;
3. pour son originalité. Le mérite est attribué également à un dirigeant de société culturelle pour son engagement exemplaire ou pour le couronnement de sa carrière.

Dans le domaine social

Le mérite d'ordre social est attribué à un individu ou à un groupe qui s'est distingué de manière particulière et bénévole par un engagement remarqué au service des autres.

Procédure d'attribution

Les dossiers/candidatures reçues feront l'objet d'une évaluation de la part d'un jury formé d'un représentant du Conseil communal et des membres du Memento. Le jury examine les candidatures et transmet son choix au Conseil communal.

Voilà pour ce qui concerne la partie réglementaire de ce concours du mérite sportif, culture et social. Venons-en maintenant à ce qui nous intéresse concrètement, à savoir à la proclamation des lauréats de cette année tels que désignés par le jury et approuvés par le Conseil communal.

Mérite sportif

Celui-ci revient à un jeune de la commune qui a obtenu rien de moins que le titre de champion suisse de boxe des 15-16 ans de moins de 60 kg.

Il s'agit du jeune Alexis Käser, né le 19 janvier 2008, membre du Boxing Club Fribourg, que je prie de bien vouloir me rejoindre sur l'avant de la scène.

Alexis a remporté la médaille d'or au championnat suisse de boxe à Martigny le 15 septembre dernier. De par sa persévérance et sa volonté, Alexis a réussi à atteindre son but. En formation auprès du CHUV à Lausanne, il a réussi à conjuguer vie professionnelle et engagement sportif avec brio. Alexis est ainsi un bel exemple pour son entourage et notamment le jeune qui aspire à une belle carrière sportive.

Il mérite ainsi notre respect et son prix. Nous pouvons l'applaudir très fort.



Mérite culturel

Dans cette catégorie, nous avons procédé à la distinction entre deux sous-catégories, à savoir un mérite culturel individuel et un mérite culturel associatif. En prenant connaissance des lauréats de cette année, force est de constater qu'il existe des familles à la fibre musicale particulièrement développée.

Mérite culturel individuel

Né à Fribourg en 1943, notre lauréat du mérite culturel dans la catégorie individuelle émigre à Ecuvillens dès son diplôme de l'Ecole Normale en poche et une fois son école de recrue accomplie. Comme d'usage à l'époque, l'école normale encourageait et préparait les futurs enseignants à la direction d'un chœur et à la fonction d'organiste.

C'est ainsi que notre lauréat, vous aurez certainement deviné qu'il s'agit de **Roland Emery**, assume la fonction de directeur-organiste de 1963 à 1975, puis organiste patenté de 1975 à nos jours, soit durant plus de 61 ans. Cette fonction impliquait 2 répétitions par semaine et une présence pour la tenue de



l'orgue tous les dimanches, lors des grandes fêtes ainsi que lors des obsèques, y compris sur le temps d'enseignement avec la participation active des écoliers.

Roland Emery a obtenu en 2004 un certificat d'orgue non professionnel. Il a toujours accompli cette tâche d'organiste avec beaucoup de plaisir et de joie. Nous ne pouvons qu'admirer cet engagement exemplaire et le féliciter pour la fidélité qu'il a témoignée à la communauté paroissiale durant toutes ces années. Je n'aimerais pas passer sous silence le dévouement sans faille de Roland Emery, sa régularité, sa rigueur artistique et son talent qu'il a sans cesse perfectionné.

Lui aussi mérite notre reconnaissance et son prix et nous pouvons l'applaudir très fort.

Mérite social

Notre lauréate est une authentique enfant d'Ecuvillens où elle est née en 1948 et où elle réside encore aujourd'hui. Au bénéfice d'une solide expérience dans le domaine des sports de glisse et d'une formation d'institutrice de ski et de professeur de sports de neige, **Marianne Chenaux**, c'est bien sûr d'elle que je parle, propose dans les années 1980 d'organiser un camp de ski. Son premier camp, elle l'organise en 1981-1982 au Lac-Noir, dans le cadre de l'école suisse de ski du lieu.

Son objectif le plus cher, c'était de faire partager sa passion et son enthousiasme à la population et aux enfants des écoles en particulier. Sous sa houlette, ce sont ainsi une dizaine de camps qui se sont déroulés au Lac-Noir, puis une quinzaine d'autres à Zinal dans le Val d'Anniviers. Puis, en raison de la constante augmentation des participants, de 70 élèves au début à plus de 140 à la fin de son engagement, il fut nécessaire de quitter le Valais pour se rendre désormais à Leysin, dans les Alpes Vaudoises.



En 2017, Marianne Chenaux a mis un terme à son activité au grand regret des participants après avoir organisé pas moins de 33 camps de ski. Elle avait à cœur de donner aux enfants l'occasion de se perfectionner dans le sport de glisse, voire de s'y initier pour ceux qui ne l'avaient pas encore pratiqué. L'excellence de l'enseignement était au centre de ses préoccupations, raison pour laquelle elle ne s'est entourée que de moniteurs qualifiés. Cela a permis aux enfants pratiquant le ski de progresser et pour les novices en la matière de maîtriser le ski après une semaine. Chapeau Marianne !

Pour tout ce qu'elle a apporté à nos jeunes, Marianne Chenaux mérite notre reconnaissance et son prix, nous pouvons l'applaudir bien fort.

Mérite culturel associatif

Comme déjà dit, nous avons scindé le mérite culturel en deux en désignant un lauréat individuel, Roland Emery, et un lauréat associatif ou de groupe.

C'est en octobre 1988, que quelques amis décidèrent de fonder un chœur de jeunes à Ecuwillens. Ils avaient en effet constaté un engouement réjouissant pour l'art choral parmi nombre de leurs camarades. Après une assemblée constitutive de la nouvelle société, le chœur prit rapidement son envol et **Anonymos**, car c'est bien de lui qu'il s'agit ce soir, donna quelques concerts dans le canton de Fribourg en 1989 déjà.



Pratiquant à ses débuts un répertoire varié, du chant populaire au Negro Spiritual notamment, le chœur a rapidement participé à quelques concours dans lesquels il a obtenu quelques remarquables distinctions :

Aux **rencontres chorales de Charmey**, au **concours de l'Union suisse des chorales**, puis lors du **concours international de Montreux** et du **trophée des musiques populaires** organisé par la RTS. Enfin à l'automne 2013, le chœur a participé au **concours suisse des chœurs en catégorie élite**. Il a terminé au brillant 4^{ème} rang final avec la mention « excellent ».

Au cours de ces années les chanteurs ont donné des concerts en Hongrie, en Vendée, en Alsace et en 2017 à Paris avec le chœur de chambre de la ville.

Au fil des ans le répertoire s'est agrandi et Anonymos s'est produit plusieurs fois avec piano, orgue ou orchestre. Citons notamment le Te Deum de Charpentier, les Liebeslieder Walzer de Brahms, la Cantus Missae de Rheinberger, la Petite Messe Solennelle de Rossini ou encore les Requiem de Michael Haydn, de Mozart, de Fauré ainsi qu'en 2018 de Brahms.

En 2019, Anonymos a fait preuve d'originalité en réalisant les Romancero Gitano de Castelnuovo une œuvre avec guitare sur des textes de Garcia Lorca.

Les derniers concerts avec orchestre datent du printemps 2024 avec un programme consacré à la Passion lors de la semaine sainte.

En 2025, il donnera un programme exclusivement romand qui fera la part belle aux compositions du terroir avec un programme fribourgeois et le ténor Philippe Jacquiard.

Le chœur Anonymos a lui aussi mérité notre reconnaissance et son prix, je vous propose d'accueillir le chœur Anonymos qui va nous interpréter deux chants. Applaudissements.

Vous aurez compris que le choix était excellent de la part du jury et que c'est avec grand plaisir que nous remettons à Anonymos ce diplôme du mérite culturel de groupe pour l'année 2024. Je demanderai encore aux autres lauréats de venir sur la scène pour faire une photo de groupe.

Merci de votre attention, j'espère que vous aurez eu du plaisir à ce concours.

M. Dominique Zamofing : je tiens encore à remercier le chœur Anonymos, c'est quand même un plaisir de finir l'assemblée communale en chanson. On peut vous dire qu'avec les temps qui courent, il n'y a pas toutes les assemblées communales qui se terminent en chanson ces temps-ci. Naturellement le chœur Anonymos nous vous invitons à participer au verre de l'amitié tout à l'heure, vous êtes les bienvenus et puis naturellement aussi les citoyens qui ont participé à cette assemblée communale. Nous allons partager le verre de l'amitié accompagné de pizzas. Santé à tous, merci encore et bonnes fêtes de fin d'année.



LE CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire :

Ch. Duennenberger
Chantal Duennenberger



Le Syndic :

D. Zamofing
Dominique Zamofing

